

SYNTHESE DE LA GESTION DES CAS COVID OU D'APPARITION DE SYMPTÔMES EVOCATEURS

Au 21 septembre 2020

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

PLATEFORME COVID : 0800 130 000

Rôle des parents

- ☒ Surveiller l'apparition de symptômes de votre enfant ;
- ☒ En cas de symptômes évocateurs (voir encadré ci-dessous) du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- ☒ **Ne pas conduire** au collège les élèves ayant été **testés positivement**, ou dont un **membre du foyer** a été testé positivement, ou encore identifiés comme **contact à risque (1)** ;
- ☒ Informer la vie scolaire en cas d'absence au collège ;

Symptômes évocateurs

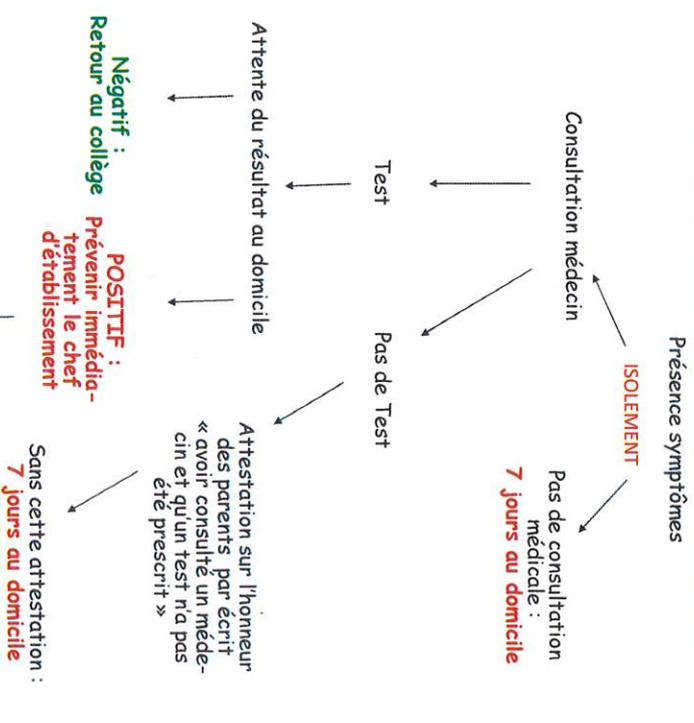
Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants : infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue respiratoire, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée. Une rhinite seule n'est pas considérée comme un symptôme évocateur de Covid-19.

Il est essentiel que les parents informent immédiatement le collège si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19 ou si l'élève a été contact à risque

Élèves présentant des symptômes

- ☒ Isolement immédiat de l'élève dans l'attente du retour au domicile ;
 - ☒ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière ;
 - ☒ **Prise de RDV chez un médecin par les parents, l'élève ne doit pas revenir au collège avant d'avoir consulté un médecin ;**
 - ☒ L'élève revient au collège e si ses responsables légaux attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes) ;
- L'élève doit impérativement se présenter à la vie scolaire à son retour avant d'aller en classe**

SCHEMA DE SYNTHESE



Lorsque le masque grand public est porté par un cas confirmé et une personne, cette dernière n'est pas considérée comme contact à risque.

